

## CREATION DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

### Le Bas-Rhin et le Haut-Rhin fusionnent et deviennent la Collectivité Européenne d'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace (CEA) qui a vu le jour le vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2021 a fusionné les conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin au profit d'une structure unique en France. La création de cette collectivité hybride répond à une revendication identitaire forte des Alsaciens jugeant que l'identité alsacienne est diluée depuis la création de la Région Grand Est.



La CEA est dotée de caractéristiques propres et de nouvelles compétences

- Budget de 2Mds€ : 450M€ seront attribués à l'aide aux seniors et handicapés ; 285 M€ seront dédiés à l'insertion et au retour à l'emploi, 144 M€ seront injectés à la réussite éducative ;
- 6 000 agents et 80 « conseillers d'Alsace » (anciens conseillers départementaux) nommés pour un mandat de 6 ans ;
- La CEA hérite des compétences classiquement dévolues aux conseils départementaux ;
- Organisation de son propre schéma de coopération transfrontalière avec l'Allemagne et la Suisse dans des domaines comme les liaisons transfrontalières ou la santé ;
- Coordination de la politique touristique sur son territoire ;
- Transfert de gestion des routes départementales, nationales et des autoroutes non concédées à la CEA.

La CEA est aujourd'hui présidée par Frédéric BIERRY, ancien président du département du Bas-Rhin qui revendique la sortie de la CEA de la région Grand-Est.



Lors de sa visite à Colmar samedi 24 janvier 2021, le Premier ministre a déclaré au sujet de la réforme régionale « La réforme de 2015 a fort légitimement été très mal vécue ici. Je vais vous faire une confiance, puisqu'on est entre nous : **je n'ai jamais été convaincu par ces immenses régions, dont certaines ne correspondent à aucune légitimité historique et surtout ne me paraissent pas répondre aux besoins grandissants de nos concitoyens pour une action publique de proximité** ».

Les prochaines étapes dessinées par Le Premier Ministre :

- Négociation d'un accord de relance avec la CEA ;
- « Une fois cette étape franchie, je suis favorable à ce que nous allions plus loin et que nous élargissions ses compétences ».



Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires, a **rejeté** le 26 janvier 2021 la demande de « démembrement » de la région Grand Est présentée par Frédéric BIERRY. « Pour répondre très concrètement à votre question, il n'y aura pas de remise en cause des périmètres actuels des régions comme le Premier ministre l'a dit lui-même » « Pas de démembrement de la région Grand Est, pas de collectivité à statut particulier », a-t-elle affirmé, rappelant le « cadre précis » dans lequel est née la CEA.

Le président LR de la Collectivité Européenne d'Alsace Frédéric BIERRY a déclaré le 25 janvier 2020 lors d'une [interview](#) pour la chaîne Public Sénat vouloir « le démembrement de la Région Grand Est ». « Si nous pouvions reconstituer une région Alsace, il suffirait de transférer toutes les compétences de la région et on aurait une collectivité d'un nouveau genre mais qui serait beaucoup plus lisible et beaucoup plus efficace pour nos concitoyens ».



Jean ROTTNER, Président LR du conseil régional du Grand Est, se dit « déçu » des propos du Premier ministre dans un interview pour le Grand jury RTL-Le Figaro-LCI : « Jean CASTEX est venu rallumer les feux » dans le Grand Est, a déploré le président de Région après avoir salué l'action d'Édouard PHILIPPE dont « le travail de synthèse, d'union et de fédération a permis d'avoir un accord sur une nouvelle perspective pour le territoire alsacien ».



Jean-Louis MASSON, Sénateur NI de la Moselle, a exprimé sa satisfaction dans un [communiqué de presse](#) : « Je ne soutiens pas la majorité gouvernementale **mais je dis très clairement bravo monsieur le Premier ministre**. En effet, pour la première fois depuis la fusion autoritaire des régions et la création du Grand Est, un Premier ministre a le courage et l'honnêteté d'affirmer que le Grand Est est une aberration incompatible avec une action publique de proximité. ».



## Avant-projet de loi « 4D »

Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires, a présenté l'avant-projet de loi sur la décentralisation, la différenciation, la déconcentration et la décomplexification aux associations d'élus le 17 décembre 2020. Ce projet de loi permettra aux collectivités d'hériter de compétences nouvelles. Le projet de loi devrait être articulé autour de sept grands thèmes : différenciation territoriale, transition écologique, urbanisme et logement, santé, cohésion sociale et éducation, déconcentration, mesures de simplification et la gouvernance des collectivités en période de crise, et l'outre-mer.



- **Infrastructures**
  - **Décentralisation des routes nationales.** La possibilité d'avoir des routes d'intérêt régional ;
  - **Gestion et propriété des régions des petites lignes ferroviaires et de leurs gares ;**
  - **Décentralisation des aéroports** ne figurant pas sur la liste des aéroports d'intérêt national ou international vers les collectivités qui se porteraient candidates.
- **Ecologie**
  - Transfert aux régions de la gestion de la totalité du **réseau Natura 2000** terrestre ;
  - **Décentralisation des moyens d'intervention en matière d'économie circulaire et de production de chaleur renouvelable,** « une partie des fonds de l'Ademe pourra être déléguée aux régions ». Le Préfet de région va aussi devenir le délégué territorial de l'Ademe.
- **Logement**
  - **Décentralisation des politiques du logement :** expérimentation de la décentralisation des aides à la pierre, des aides à la rénovation énergétique, de l'hébergement d'urgence et du droit au logement opposable.

Jacqueline GOURAULT a également annoncé le 6 janvier 2021 que **les départements qui le souhaiteraient pourraient aussi récupérer des routes nationales pour compléter leurs réseaux et pour gérer « des cohérences d'itinéraires »**. Ces différentes démarches devant, selon la ministre, être décidées à titre expérimental. Ce texte devait passer en Conseil des ministres début février mais n'a pas encore été envoyé au Conseil d'Etat. Emmanuel MACRON a demandé récemment aux ministres qui ont un texte écrit de présenter une argumentation pour le défendre afin qu'il puisse être inscrit à l'agenda avant la fin du quinquennat.

### Vers un potentiel report du projet de loi « 4D » ?

**Moins d'un mois après l'annonce** de la Ministre Jacqueline GOURAULT concernant l'avant-projet de loi « 4D », **la discussion du texte devant le Parlement suscite certaines interrogations.** Le Premier ministre Jean CASTEX a indiqué que le projet de loi a été affecté par la crise sanitaire et qu'« *il serait incompréhensible d'introduire des évolutions institutionnelles qui viendraient perturber l'engagement des acteurs au moment même où ils sont soumis à une obligation de mobilisation maximale* ». **De fait, le sort du projet de loi serait en suspens dans l'attente du feu vert du Gouvernement**

**Dominique BUSSEAU**, président de l'Assemblée des départements de France et président du conseil départemental de la Charente-Maritime a déclaré « *Si la loi 4D devait passer à la trappe, ce serait une très grande déception pour nous* »



**Renaud MUSELIER**, président de Régions de France et du conseil régional de la Région SUD n'a pas exprimé de regrets concernant le potentiel report du projet de loi « 4D ». « *Si le dossier est enterré, ce ne serait pas plus mal.* »



**Françoise GATEL**, présidente de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation a annoncé le 28 janvier 2021 vouloir engager une consultation auprès des élus locaux afin de pouvoir proposer un texte au Sénat.

### Quelques propositions d'élus et associations d'élus



Le 5 janvier 2021, **Villes de France** a adressé ses réflexions à Jacqueline GOURAULT. Si l'association **salue la clarification de l'action publique, elle souhaite plus de flexibilité dans l'exercice des compétences des maires et présidents d'intercommunalités.**



A l'occasion d'une réunion du bureau de l'APVF organisée de 11 décembre 2020, l'association a exposé ses propositions relatives au projet de loi « 4D ». L'APVF souhaite **approfondir le droit à l'expérimentation renforcée des collectivités territoriales.** L'APVF souligne également la nécessité de mettre en place une nouvelle relation entre l'Etat et les collectivités territoriales basée sur la **confiance, la liberté et la stabilité.**



**Sébastien MARTIN**, président de l'AdCF, a rencontré le Premier ministre lundi 21 décembre pour évoquer les orientations du futur projet de loi « 4D ». Celui-ci souhaite renforcer **la stabilité des périmètres institutionnels** et des **grands blocs de compétences entre niveaux de collectivités** ; renforcer **les pouvoirs réglementaires des collectivités dans leurs domaines respectifs de compétences** et **améliorer le cadre de travail** entre l'Etat et les collectivités.



Dans le cadre de l'avant-projet de loi 4D, **le Gouvernement envisagerait de transférer des portions de routes nationales aux régions volontaires.** **François DUOVRAY**, président du Conseil départemental de l'Essonne a déclaré le 22 novembre 2020 à propos de cette disposition : « *Nous sommes tombés de l'armoire ! Cette disposition avait été écartée dès les premières discussions avec le ministre des Transports et l'audition du directeur général des infrastructures, des transports et de la mer* ». **François DUOVRAY s'est associé à une trentaine de présidents de départements pour s'opposer au transfert de routes nationales aux régions volontaires** prévue dans le projet de loi « 4D », dénonçant « *les contradictions, les incohérences et les difficultés que ce projet pourrait entraîner s'il allait jusqu'à son terme* ».



Alors que le calendrier de la réforme portée par la Ministre de la Cohésion des territoires est des plus incertains, les élus des grandes villes et agglomérations appellent dans un **communiqué** du 22 janvier 2021 à ce que **cette réforme trouve une place « au plus vite » sur l'agenda du Parlement.**

# ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES 2021

## Le Sénat valide le report des élections régionales 2021, discussions en cours à l'Assemblée nationale

Auteur d'un rapport pour le compte du Gouvernement sur les modalités d'organisation des futures élections locales, l'ancien **Président du Conseil constitutionnel Jean-Louis DEBRE** a adressé une sévère **mise en garde en direction des parlementaires** qui l'auditionnaient le 13 janvier 2021. La commission des lois du Sénat voulait interroger l'ancien ministre pour recueillir son avis sur ce qu'il conviendrait de faire s'agissant des élections départementales et régionales. « Je crains que si **jamais la décision de reporter après la présidentielle, les élections départementales et régionales [était prise], vous ne puissiez pas endiguer une autre pandémie, qui est la pandémie politique**. Vous serez suspectés de tout ! Vous serez vilipendés ! Et cela aboutira à quoi ? A plus d'abstention ». Jean-Louis DEBRE a refusé toute « **clause de revoyure automatique** » dans le texte. « Je pense que malgré la pandémie, on ne peut pas indéfiniment et automatiquement reporter les élections. On ne peut pas. Sinon, vous aurez des problèmes politiques. »



Le texte, **présenté au Conseil des ministres le 21 décembre 2020, a été adopté par le Sénat en première lecture, avec modifications, le 26 janvier 2021**. Les sénateurs ont amendé le texte **pour fixer la date du second tour au plus tard le 20 juin 2021** et ont permis qu'une machine à voter puisse être utilisée pour les prochaines élections. Le calendrier électoral fixé par le Gouvernement après juin 2021 a également été revu. **Les élections régionales et départementales suivantes auront lieu en mars 2028 (et non en décembre 2027 comme prévu par le projet de loi initial)**.

Le projet de loi doit désormais être examiné en séance publique par l'Assemblée Nationale les 9 et 10 février 2021.

### Débat ouvert sur un possible report des élections au-delà de juin 2021 en fonction de l'évolution de la crise sanitaire

L'article 2 du projet de loi initial prévoyait qu'« *au plus tard le 1er avril 2021, le Gouvernement remettrait au Parlement, au vu d'une analyse du comité de scientifiques [...], un rapport sur l'état de l'épidémie de covid-19 et sur les risques sanitaires attachés à la tenue du scrutin et de la campagne électorale précédant celui-ci.* ». Le Sénat a restreint cette mention en ne faisant référence qu'aux « modalités » de tenue du scrutin. La rédaction initiale, réintroduite en Commission des lois à l'Assemblée nationale, laisse la porte ouverte à un nouveau report du scrutin si les circonstances sanitaires empêchaient la tenue de la campagne et du scrutin.



Pour **François-Noël BUFFET**, président LR de la commission des Lois du Sénat « **ce report est acceptable car il est limité à trois mois. Tout nouveau report soulèverait davantage de difficultés, y compris sur le plan constitutionnel** ».



Pour **Karima DELLI**, eurodéputée et cheffe de file d'EELV pour les élections régionales dans les Hauts-de-France, ce report présenterait **une « manœuvre politicienne »**. « *La démocratie ne peut pas être confinée. Si on peut prendre des transports, si on peut aller travailler, on peut aller voter !* » a-t-elle estimé sur Public Sénat.



Le rapporteur au Sénat du projet de loi reportant les élections régionales et départementales, **Philippe BAS** (LR), a déclaré le 26 janvier 2020 qu'il était désormais « trop tard » pour ne pas acter le déplacement des élections en juin, au lieu de mars. « **Mais pas plus loin** », inquiet d'éventuelles arrières pensées sur le calendrier.

### Face à la crise sanitaire, REM fait des recommandations pour les prochaines échéances électorales

LA RÉPUBLIQUE  
**En Marche !**



La République en Marche a rendu public le 21 janvier 2021 **23 recommandations destinées à « prendre en compte la crise sanitaire pour les prochaines échéances électorales et à penser le futur du vote et de la démocratie »**. Ces recommandations ont été élaborées par un **groupe de travail installé au mois de novembre 2020 par le délégué général du mouvement Stanislas GUERINI**. Le groupe de travail est, entre autres, composé de l'ancien ministre **Alain RICHARD**, sénateur REM du Val-d'Oise, **Laurianne ROSSI**, députée REM des Hauts-de-Seine, **Pacôme RUPIN**, député et conseiller REM de Paris.

### Quelques propositions LREM

#### Organisation d'un service public des procurations

- **Maintenir à deux le nombre de procurations** qu'une personne peut détenir ;
- **Encourager l'établissement de procurations à domicile** comme le permet la loi du 22 juin 2020 pour les personnes vulnérables. Le groupe propose de **renforcer le recours à des agents vacataires certifiés, personnels de justice, ou notaires** pour faire face à l'augmentation de la demande ;
- **Ne pas permettre le vote anticipé pour les prochaines échéances électorales.**

#### Sur le vote par internet

Le groupe de travail **juge « impossible de mettre en place le vote par internet pour 2021 et 2022 et estime que son horizon de déploiement en France doit être plus et respecter plusieurs critères ( technique, commission de contrôle etc.) »**.

#### Repenser les campagnes électorales

Le groupe de travail convient que faute d'une modification de la loi et compte tenu du report des élections régionales, « **il y aura un avantage aux sortants** ». **Un basculement d'une partie des campagnes sur le domaine audiovisuel et numérique est à prévoir**. Le groupe de travail propose de prendre les mesures suivantes :

- **autoriser l'accès à la publicité en ligne, sur les réseaux sociaux et dans la presse et radio régionales** (sous la stricte supervision du CSA) ;
- **Etendre aux réseaux sociaux la diffusion d'émissions officielles** (clips de campagne) ;
- **Mettre en place une plateforme en ligne officielle** pour que les citoyens aient accès au matériel de propagande en version numérique ;
- **Allonger la durée de campagne officielle**. Le dépôt des candidatures s'effectuera trois semaines au lieu de deux avant le premier tour.

# PLANS DE RELANCE REGIONAUX

## Plan de relance national : Quelles déclinaisons territoriales ?



Pour rappel, le 3 septembre 2020, le Gouvernement a rendu public France Relance, un plan de relance de l'économie française de 100 Mds€, inédit par son ampleur et par son ambition écologique, économique et sociale. Le déploiement rapide du plan de relance dans tous les territoires est une priorité pour que tous **les citoyens, entreprises et collectivités territoriales** puissent en bénéficier. Pour atteindre cet objectif, le Premier ministre a souhaité l'inscrire dans une **logique résolument territoriale**.

Afin de susciter un effet de levier, les crédits que l'Etat met à disposition dans le cadre de France Relance ont vocation à être **complétés par des cofinancements des collectivités territoriales**. Etat et collectivités s'engagent ainsi réciproquement, dès cette année, dans le cadre d'« **accords régionaux de relance** » et, au niveau infrarégional, dans le cadre de « **contrats de relance et de transition écologique** ». L'accord avec les conseils régionaux est conclu concomitamment aux projets de **contrat de plan Etat-Régions (CPER) 2021-2027** qui comprennent un volet et des crédits dédiés à la relance sur deux ans.

## Le point sur le plan de relance gouvernemental



### Jean-Noël BARROT missionné par le Gouvernement

Dans le plan de relance, le Gouvernement a prévu 250 millions pour abonder les fonds régionaux. De nombreuses régions multiplient les initiatives pour aider les entreprises et secteurs fragilisés par la crise. **Jean-Noël BARROT, député MDM des Yvelines, s'est vu confier une mission par le Premier ministre** Il s'agit d'établir une **cartographie de la vulnérabilité induite par la crise, et de la croiser avec la cartographie des vulnérabilités préexistantes**. L'objectif est de vérifier si les outils transversaux mis en place depuis mars 2020 sont suffisants ou s'il faut ajouter des mesures complémentaires, pour être sûrs qu'en sortie de crise, ces territoires largement éprouvés puissent se rétablir au plus vite. La cartographie servira de point de départ à la formulation de propositions éventuelles pour faciliter le rebond économique.

### Publication du tableau de bord de suivi du plan de relance

Le **tableau de bord** de suivi du plan de relance de 100 Mds€ publié le 21 janvier 2021 par Bercy, fait état d'un déploiement à hauteur de 10% en 2020. L'objectif fixé est ainsi atteint selon Bruno LE MAIRE, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, ajoutant que 40 milliards d'euros supplémentaires seront déployés en 2021.

### Les appels à projet de France Relance

Dévoilé début décembre par Bercy, le **calendrier prévisionnel des AAP** contenus dans le plan France Relance synthétise une **cinquantaine de projets touchant aux différents sujets clés du plan** : modernisation des filières industrielles, industrie du futur, décarbonation, transformation numérique des territoires, tourisme durable, etc. Si certaines candidatures sont déjà closes, **il est encore possible de candidater à d'autres AAP dans le courant de l'année 2021 et pour 2022**. Le calendrier prévisionnel est [disponible en ligne](#) et est régulièrement actualisé.

## Les réactions des associations d'élus

### L'AMF émet « des doutes quant à la sincérité de la démarche contractuelle » de l'État

L'AMF émet de nouvelles réserves sur la façon dont est conduite la territorialisation du plan de relance. L'AMF « **prend acte de la volonté du Gouvernement de signer avec les collectivités locales des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) mais constate que « les premières discussions menées par les services de l'État avec le bloc communal (...) installent une fois de plus un doute quant à la sincérité de la démarche contractuelle** ».

### Dominique BUSSEREAU, Président de l'ADF accuse des Préfets de traîner des pieds pour signer les accords de relance avec les départements

**Dominique BUSSEREAU** a déclaré jeudi 14 janvier, lors d'une [audition](#) à l'Assemblée nationale. « **Nous avons proposé à l'Etat de faire des plans de relance départementaux** » mais sur le terrain, « **il y a des instructions contradictoires (...) Il y a des Préfets qui ne veulent pas, alors qu'ils ont reçu une instruction de la part de Mme Gourault** » et « **d'autres où c'est le Préfet de région qui dit aux Préfets de département : ne faites pas de plan de relance départementaux. Ce n'est pas admissible.** »

### Renaud MUSELIER, Président de Régions de France, optimiste lors de sa participation ce 8 février au 2e comité de suivi de la relance présidé par le Premier Ministre Jean Castex et demande une démarche concertée

**Renaud MUSELIER** a déclaré lundi 8 février, à l'occasion du comité de suivi de la relance : « **La lumière est au bout du tunnel et nous y arriverons d'autant plus vite que nous agirons de façon concertée** ». Il attire l'attention du Gouvernement sur le fait que « **l'accompagnement des entreprises en difficulté nécessite que les Régions soient pleinement associées aux comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)** ».

## SEANCE PUBLIQUE décrypte les plans de relance régionaux

Dans le cadre du **Groupe Territoires**, SEANCE PUBLIQUE a reçu **Lila MERABET**, Vice-présidente de la Région Grand-Est, **Jean-Claude LAGRANGE**, Vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté, **Isabelle PERDEREAU**, Présidente de la Commission Développement économique et innovation de la Région Ile-de-France, et **Chantal EYMEUD**, Vice-présidente de la Région Sud, déléguée aux entreprises, à l'artisanat et à l'économie de la montagne, **pour échanger sur les plans de relance propres à chacune de leur région**. On revient de ces interventions que, fortement touchées par la crise sanitaire, les régions ont su réagir très vite en mettant en œuvre des plans de relance adaptés aux spécificités de leurs territoires, en lien avec les CPER, avec une prime aux initiatives locales et proches du terrain.

### Retour sur les plans de relance régionaux



**Lila MERABET**  
Vice-présidente de la Région Grand Est, chargée de l'Innovation, de la Compétitivité et du Numérique



**Jean-Claude LAGRANGE**  
Vice-président de la Région Bourgogne-Franche-Comté, chargé du développement économique, de la nouvelle croissance et de l'emploi



**Isabelle PERDEREAU**  
Présidente de la Commission Développement économique et innovation de la Région Ile-de-France



#### Business Act de la Région Grand Est

Le Business Act Grand Est est né de la volonté de la Région de rebondir rapidement suite aux difficultés occasionnées par la crise sanitaire. La région souhaite répondre à plusieurs défis (transition écologique, transition numérique, reconquête industrielle). Cet « esprit du changement » s'incarne à travers des actions organisées autour des engagements clefs : **agir pour les potentiels humains, l'emploi, s'appuyer sur des collectivités engagées et mobiliser un capital de confiance et un capital de croissance.**

#### Plan d'Accélération de l'Investissement Régional de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Depuis maintenant un an, la Région Bourgogne-Franche-Comté a lancé plusieurs fonds d'aides régionaux et participé à différents plans de relance pour répondre à la problématique de la pandémie de la Covid-19. Le Plan d'accélération de l'investissement régional a été voté en octobre 2020. **Le budget se divise en une enveloppe de 435M€ auxquels s'ajoutent 105M€ de fonds européens.** Le plan atteint donc un budget global de **540M€.**

#### Acte I du Plan de relance économique, écologique et solidaire de la Région Ile-de-France

En juin 2020, la Région a voté un plan de relance d'un montant de **1,3Md€**. Ce plan est financé par **698 M€ de redéploiement et 592 M€ de crédits supplémentaires**. L'acte I du plan de relance s'articule autour de 4 axes : les aides aux entreprises (640Md€), la lutte contre le chômage et l'accélération du retour à l'emploi (230M€), le pouvoir d'achat, santé, solidarité, lutte contre les fractures (190M€) et la relance écologique (238M€).



**Chantal EYMEUD**  
Vice-présidente de la Région Sud, déléguée aux entreprises, à l'artisanat et à l'économie des montagnes



#### Plan de reconquête de l'économie régionale de la Région Sud

Le « Plan de reconquête de l'économie régionale » de la Région Sud est le **premier plan de relance régional à avoir été contractualisé avec l'Etat**. Il s'articule autour de cinq piliers : Renforcer la capacité d'investissement et d'innovation des entreprises, Faire en sorte que les entreprises soient plus résilientes face aux transitions numériques, environnementales et industrielles, Soutien aux filières industrielles d'avenir sur les territoires, Promouvoir et valoriser les savoir-faire locaux, Renforcer l'attractivité et mieux accompagner les entreprises à conquérir de nouveaux marchés à l'international. **Plus d'1,35 milliard d'euros d'aides ont ainsi été versés par la Région à plus de 680 000 entreprises et associations et le contrat d'avenir Etat-Région prévoit le versement de 5,1 milliard d'euros à la collectivité pour la période 2021-2027.**

### LES PROCHAINES ETAPES DU TOUR DE FRANCE DES PLANS DE RELANCE PAR SEANCE PUBLIQUE



**Sophie GAUGAIN**

**1<sup>ère</sup> Vice-présidente de la Région Normandie**, chargée du développement économique et du soutien aux entreprises



**LE VENDREDI 12 FEVRIER 2021, de 8h30 à 10h**



**Annabel ANDRE**

**Vice-présidente déléguée aux entreprises, à l'emploi, au développement économique, au commerce, à l'artisanat, et aux professions libérales de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**



**LE VENDREDI 5 MARS 2021, de 8h30 à 10h**

**A partir du mois de mars : prochaines rencontres autour des directeurs des associations d'élus**

# ACTUALITES DIVERSES

GRANDLYON  
la métropole

Métropole de Lyon

Le Président de la Métropole de Lyon Bruno BERNARD, déroule son programme depuis 6 mois. Régie publique de l'eau, télécabines, RSA jeune, encadrement des loyers, fin du diesel en 2026, plan pour les transports en commun de 2,55 milliards d'euros.

Concernant les transports en commun, le comité syndical du Sytral a acté le 8 février 2021, la création des lignes de tramway T9 et T10 du . Selon les prévisions du Sytral, 27.000 à 36 000 voyageurs par jour sont attendus en 2030



Bordeaux

A Bordeaux, malgré les polémiques, Pierre HURMIC, le nouveau maire engage son programme sur l'urbanisme, la mobilité et la végétalisation de la ville. Cependant en terme d'urbanisme le terme moratoire a été remplacé par « droit d'inventaire » Concernant la mobilité, l'élu veut décourager les automobilistes et parle d'un « urbanisme tactique ». La ville va également planter cinq « micro forêts urbaines ». La mairie a également soutenu au niveau de la métropole, dirigée par Alain ANZIANI (PS), le fait de participer à l'expérimentation sur l'encadrement des loyers et de passer en Régie pour la distribution de l'eau à l'horizon 2023.

## La représentation d'intérêts dans les territoires

Mercredi 3 février 2021, la Commission des lois de l'Assemblée nationale a auditionné Didier MIGAUD, président de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) sur le premier bilan de la réforme du 6 août 2019 portant sur la loi n°2019-828 de transformation de la fonction publique. Principalement interrogé sur la mobilité public-privé et l'objectif de neutralisation des conflits d'intérêts, le président de la HATVP a notamment abordé les questions suivantes :

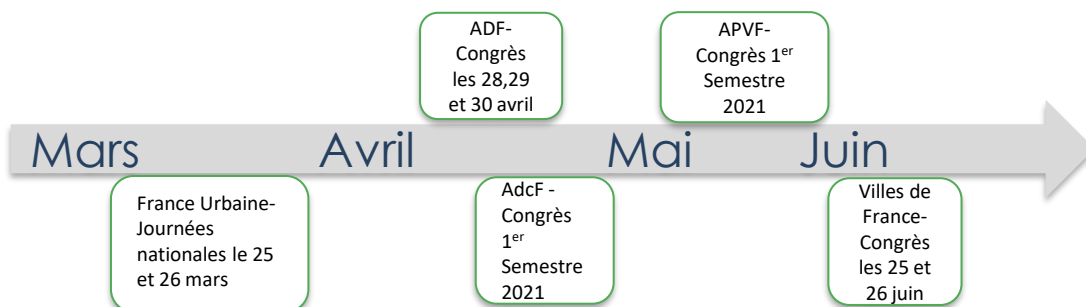


- Le contrôle des mobilités public-privé (et privé-public).
- Les moyens alloués à la HATVP pour réaliser ses missions de veille, suivi et relance.
- Les délais d'évaluation de dossiers, et les critères retenus pour émettre un jugement de compatibilité (sur les 92% d'approbations émises, 50% ont été accompagnée de réserves).
- Sur les limitations de la HATVP : l'autorité ne défient pas de pouvoir de sanction administrative mais un pouvoir de réserve limité.
- Sur le régime dérogatoire des militaires et des magistrats qui ne sont pour l'heure pas pris en compte par le dispositif
- Sur une éventuelle révision législative.
- Sur le suivi effectif des avis formulés par la HATVP, le droit à l'erreur, la sécurisation des données et l'accompagnement des personnels tenus de remplir une déclaration auprès de la Haute Autorité

En ce qui concerne l'extension du registre des représentants d'intérêts aux collectivités territoriales, un rapport doit être remis d'ici l'été. Didier MIGAUD souligne qu'il s'agit d'un enjeu important pour garantir la traçabilité des décisions, mais que les critères à retenir pour l'inscription d'une structure au répertoire sont encore à déterminer.

« On a le défi de l'extension de ce registre aux collectivités territoriales. Là aussi, nous sommes convenus de remettre un rapport d'ici l'été pour à la fois faire un premier bilan de la mise en place du répertoire, et de voir quelles seraient les modalités d'une extension aux collectivités territoriales. Je pense comme vous qu'une telle extension est très utile, mais il faut peut être voir selon quelles modalités : est ce que cela couvre tous les champs, une association sportive doit-elle être considérée au même titre qu'une entreprise capable d'exercer un lobbying important ? »

## CALENDRIER DES ASSOCIATIONS D'ELUS - 2021



Philippe LAURENT, maire UDI de Sceaux et secrétaire général de l'AMF vient de prendre la présidence de l'association Centre-Ville en mouvement. Cette association a comme objectif de soutenir les commerces de centre-ville



Arnaud ROBINET, maire de Reims et Vice-Président de France urbaine estime que « certaines collectivités n'auront pas d'autres choix que d'augmenter la fiscalité alors que leurs capacités d'autofinancement vont baisser et que les mesures de compensation décidées par l'Etat ne sont pas à la hauteur »